

Collectif des riverains
du secteur Gare
Reignier-Esery

RD 2024-018

MAIRIE DE REIGNIER-ESERY
(74930)

05 NOV. 2024

Reignier, le 2 novembre 2024

Objet : Enquête publique sur la modification n° 3 du PLU - secteur gare de Reignier

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Par le présent courrier, nous souhaitons porter à votre connaissance nos observations et nos contestations sur le projet de modification n°3 du PLU.

A la suite des informations obtenus lors de la réunion avec Monsieur le Maire et ses Adjoints le samedi 12 octobre et la lecture attentive des différents documents disponibles, nous les avons analysés collectivement au cours de ces derniers jours. Nous avons constaté ainsi qu'il comprend deux orientations bien spécifiques : une concernant l'Habitat et la seconde la Mobilité.

Nous vous détaillons ci-après l'ensemble de nos remarques sur ce projet qui, en l'état, ne convient absolument pas à l'ensemble des riverains concernés directement et indirectement. **D'ailleurs, nous portons tout de suite à votre connaissance que 100 % des riverains que nous avons rencontré sont contre ce projet en l'état. Ces riverains représentent 95 % des habitants du quartier (voir carte en annexe).**

Nous constatons que le périmètre concerné par le PLU est finalement plus important qu'initialement connu. C'est seulement du fait de cette enquête publique que nous avons appris l'extension du périmètre englobant maintenant la rue de la Pelle, l'ensemble de la rue des Jonquilles, ainsi que la bordure de la rue de la Gare (zone 1 et 2 dans le plan de modification).

D'une façon générale, nous regrettons le manque de communication en amont de l'enquête publique et l'absence de concertation générale (au-delà de la commission citoyen) du fait de ce projet d'envergure pour la commune et particulièrement le quartier de la gare.

A plusieurs reprises, il nous a été indiqué oralement que ces modifications ne verraient le jour qu'à long terme, sans expropriation, sans déclaration d'utilité publique (DUP) et que cela ne pourrait se faire qu'uniquement en cas de vente/cession des propriétés sur lesquelles des emplacements réservés au profit de la commune ont été matérialisés, etc... Nous souhaitons que la mairie établisse un courrier confirmant par écrit l'ensemble de ces points pour, dans une certaine mesure, les clarifier.

1 - Remarques générales concernant le volet Habitat

Nous sommes conscients de l'impact de l'évolution démographique dans notre région et des conséquences sur l'habitat et donc de la nécessité d'adapter les règles du PLU pour avoir une maîtrise de la densification de notre commune. Mais elle doit être raisonnée y compris en artificialisation d'espaces végétalisés et arborés, au-delà des seuls espaces agricoles.

Ce point d'artificialisation est particulièrement important dans notre ville et notre quartier puisqu'il comporte **un risque naturel du fait de la zone à risque de ruissellement associé à ce quartier**. Pour mémoire, plusieurs propriétés du quartier ont déjà été victimes d'inondation suite au ruissellement à plusieurs reprises, particulièrement ces dernières années avec l'artificialisation supplémentaire du quartier de la gare.

De plus, la perspective de densification du quartier posera inévitablement, le problème du nombre de places de stationnement, particulièrement exarcebé par le calcul de

stationnement nécessaire. En effet, si la règle nationale n'est que de « un parking par logement social » sans discernement géographique, il est connu que les familles d'aujourd'hui ont quasi systématiquement 2 véhicules, voir plus suivant l'âge de leurs enfants. Ceci posera des problèmes de stationnements, en partie sur le parking de la gare, au détriment des voyageurs et en sachant que nous constatons déjà des stationnements sauvages dans la rue de Bellecombe et la rue des Jonquilles.

Il ne faut pas oublier la problématique de la collecte des déchets induits par cette densification et ce d'autant plus que le point de collecte, situé en face de la gare, l'est aussi directement en face d'habitations et pose d'énormes problèmes de nuisances sonores aux riverains.

Il convient de noter des différences entre des informations contenus dans les documents de l'enquête publique, comme cela a été relevé entre autres dans la lettre de la Copropriété Les Saronides, entre le nombre de production de logement et la densité proposée incluant les logements existants.

Nous souhaitons que ce point soit pris en compte dans les règles qui vont régir la densification de ce secteur et les futures négociations avec les promoteurs.

2 - Remarques générales concernant le volet Mobilité

Le projet d'évolution de la mobilité à l'intérieur du périmètre est présenté comme lié à une densification du secteur gare en ayant un impact positif sur les déplacements, notamment ceux à destination de l'agglomération genevoise (orientation n°1 et N°3).

A) axes de circulation et nuisances

Nous contestons ces affirmations qui ne sont pas générales sur l'agglomération de Reignier, cette densification projetée de notre quartier n'ayant qu'un impact marginal sur la circulation et la mobilité au regard de l'ensemble de la commune et du trafic la traversant.

Nous rappelons que l'aspect parking évoqué dans le paragraphe 1 - Habitat, est également un des aspects du volet Mobilité.

Au contraire, le schéma proposé concentre la mobilité et le trafic induit sur un axe interne au secteur gare, à la fois des véhicules (automobiles, livreurs, deux roues motorisées,...), mais de plus en y ajoutant le passage régulier et fréquent du projet de navette autonome.

Cette navette autonome aurait une fréquence conjointe de la fréquence des trains ce qui va générer, à l'intérieur de ce secteur, une multiplication de mobilité posant de nombreux problèmes et risques sécuritaires.

En effet, le risque lié à cette multiplication de mobilité serait potentiellement dangereux, du fait de cet accroissement de circulation non compatibles des déplacements pédestres (qui iront en augmentation) : parents, **enfants, déplacements pour l'école des vents-blanc**, personnes âgées, promeneurs et riverains, voyageurs du Léman Express,... Ce risque sera accru par la densification et donc l'augmentation du trafic piéton, particulièrement vers les écoles.

Il ne faut pas oublier les nuisances multiples pour les riverains proches, dont le bruit qui est une nuisance non abordée dans le projet présenté.

Sur ce sujet, **la problématique principale est le trajet proposé passant au pied des habitations, en définissant des emplacements réservés significatifs sur certaines propriétés.**

Nous avons simulé ce que représenterait le passage régulier de ce type de transport :

- * 1 navette = 5 à 7 voyageurs (information orale communiquée lors de la réunion à la mairie)
- * fréquence des trains entre toutes les 15 mn et toutes les 30 mn suivant les heures de pointe
- * 2 passages par rotation (1 aller et 1 retour)
- * durée d'une rotation = 15 mn (hypothèse à vérifier, dépendant du nombre d'arrêt)
- * horaires pouvant être de 6 à 23 h, 7 jours sur 7.

Cela apporterait des nuisances supplémentaires, par rapport à d'autres circuits potentiels contournant cette zone, pour les riverains de proximité : bruit de signalisation obligatoire pour les véhicules électriques (sécurisation), voir pour des signalisations aux intersections (?), ...

Une solution plus efficiente serait :

- le déploiement de navettes Proximity (plus adapté en terme de capacité de transport de personnes),
- un élargissement de la zone de couverture des navettes à l'ensemble des quartiers de Reignier-Esery.

Cela permettrait de générer moins de nouvelles nuisances, en utilisant le réseau routier existant et permettra donc de satisfaire davantage d'administrés tout en limitant le mécontentement.

Cette solution améliorerait les délais de mise en oeuvre et le rapport économique.

B) Point sur la rue de Bellecombe

Lié à la densification de la partie en bordure de la rue de Bellecombe en face de la gare, le projet présenté prévoit de faire rentrer et sortir les habitants de ce nouvel ensemble potentiel par la rue des Jonquilles, c'est-à-dire par l'arrière de ce dernier. En réunion à la mairie, l'ensemble des participants ont fait remarquer les problèmes posés, au contraire, de densification de la circulation à l'intérieur du secteur gare et des nuisances et risques associés. La solution évoquée est de faire ces entrées et sorties sur la face avant, rue de Bellecombe, en face de la gare, ce qui diminue drastiquement la densification de la mobilité à l'intérieur même du secteur gare. Cette solution a été retenue oralement lors de la réunion d'information et confirmée oralement dans trois autres entretiens par Monsieur le Maire.

Un emplacement réservé prévoit la jonction entre la rue des Jonquilles et la rue de Bellecombe pour créer une voie nouvelle, sans intérêt par rapport aux éléments nouveaux de l'échange avec le maire cité dans le paragraphe précédent.

Un autre emplacement réservé, sur plusieurs propriétés, envisage la jonction entre la rue de la Pelle et la rue de Bellecombe pour supprimer l'accès des autres propriétés directement sur la rue de la Gare (cf paragraphe C ci-après). Ce tracé d'une voie future n'apporte pas de sécurisation particulière de la circulation dans le secteur. Mais bien au contraire, il participe à augmenter les nuisances encore plus près des habitations. Le tracé proposé, au travers des différentes propriétés, causerait des préjudices importants à ces propriétaires, à la fois par les emprises réservées et son positionnement en limite de façade.

C) accès à la rue de la gare (RD2)

Le projet de PLU prévoit également, en lien avec le projet de la nouvelle voie reliant la rue de la Pelle à la rue de Bellecombe évoqué au paragraphe B) précédent, sur le périmètre intitulé (2) dans le document OAP (page 4) de :

- * fermer les accès sur la rue de la Gare, de la rue de la Pelle au parking de l'hôtel de la Tour d'Ivoire

* de faire sortir tous les véhicules sur cette nouvelle voie, puis rejoindre la rue de Bellecombe et rejoindre la rue de la Gare par le carrefour en face de l'Hôtel de la Tour d'Ivoire.

Le projet de PLU indique que cela « participe directement à la mise en oeuvre de l'OAP... une densification de ce secteur n'étant pas possible sans la suppression des accès existants sur la rue de la gare au trafic déjà soutenu ». Il indique aussi que cela apportera une « sécurisation de la rue de la Gare » (RD2).

Ces deux affirmations sont largement contestables.

La densification de la circulation sur la rue de la Gare (RD2) n'est pas et ne serait pas liée à la densification d'habitations du secteur gare. Il s'agit d'une densification générale autour du Grand Genève, les différentes études des différents périmètres des collectivités et des multiples plans (PADD, PLH etc...) montrant des évolutions annuelles de la population d'ici 2050 entre 0,7 % et 1,8 % d'augmentation annuel suivant les hypothèses.

Aucun contournement de Reignier n'a été réalisé depuis une trentaine d'années et ne serait envisagée dans le futur. Pour autant, rien n'est fait pour réguler la circulation qui ne fera qu'augmenter, malgré le Léman Express qui atteint, semble-t-il, son rythme maximum compte tenu d'une voie unique.

Nous ne comprenons pas l'intérêt de supprimer les accès sur la rue de la Gare et les reporter sur l'intérieur du secteur et donc la rue de Bellecombe. Au contraire, cela augmentera les nuisances sonores et les risques, notamment sécuritaires, à l'intérieur de cette zone. Ainsi la circulation et les problèmes dans la rue de Bellecombe seront amplifiés, particulièrement au carrefour avec la rue de la Gare à hauteur du passage à niveau et de l'hôtel, même avec un aménagement sécurisé de ce point. Une vigilance particulière doit être appliquée à cette intersection qui sera déjà fortement impactée par les 70 logements qui seront créés à court et moyen terme sur la zone en face de la gare, sur le périmètre ex- Chausson.

Il est à noter que seul cette portion de la rue de la Gare serait concernée. Le reste de la rue de la Gare n'est pas concernée par cette mesure.

Cette portion, démarrant au passage à niveau, et en déclivité, est un secteur d'accélération et de relative survitesse bien que se situant en ville. Supprimer les sorties sur cette portion sera un facteur d'augmentation de la vitesse, par rapport à la situation actuelle déjà problématique. **De l'avis général et de spécialistes, pour sécuriser et ralentir la vitesse, il faut au contraire régulièrement casser le flux. Or c'est la situation actuelle, les sorties étant suffisamment visibles de part et d'autre, pour amener à un ralentissement et un « lever de pied » dès qu'une voiture est en phase d'attente de sortie.**

Les propriétaires impactés par des emplacements réservés les ont matérialisés par un ruban de signalisation. Nous souhaitons que Monsieur le Commissaire enquêteur ainsi que le Conseil Municipal viennent constater sur les lieux l'impact sur leurs terrains (N° PARCELLES 1079,1080,1082,1019,1084,1210,28).

En conclusion de notre courrier, la position des riverains sur ce projet de PLU est

1. de dissocier l'enquête sur l'habitat de celle sur la mobilité, **la partie mobilité étant rejetée par l'ensemble des riverains,**
2. de laisser les sorties sur la rue de la Gare, en l'état actuel,
3. d'abandonner la création de nouvelles voies de circulation routière et de supprimer les emplacements réservés à cet effet,
4. de déplacer le trajet de la navette, dans l'hypothèse de son maintien, ou d'optimiser le système de transport existant (Proximity) et de supprimer les emplacements réservés pour cette opération.

Ces potentielles modifications proposées permettraient d'éviter, ou a minima de limiter, tout risque ou danger supplémentaire, les nombreuses nuisances induites ainsi que les préjudices causés aux propriétaires impactés.

Il aurait été souhaitable qu'en amont de ce projet de PLU, les riverains directement impactés soient intégrés, à l'étude ou à défaut consultés.

Nous souhaitons attirer, de plus, votre attention sur le fait que **la création de nouvelles voies, la densification, même raisonnée, et la disparition de zones de végétations arborées entraînerait des risques supplémentaires de ruissellement et d'inondation.** Ceci venant en contradiction des affirmations de la collectivité sur l'impact positif sur le secteur au regard de la réduction de la circulation, de l'amélioration de l'accessibilité à la gare et de l'absence de nuisances et d'impact environnemental.

Dans une période où tout le monde connaît les incidences sur le climat et les recrudescences d'événements météorologiques violents et abondants, le risque d'inondations sur des zones classées à risques doit être pris en compte. Or dans ce projet, le risque sera augmenté et n'est donc pas pris en compte par la commune.

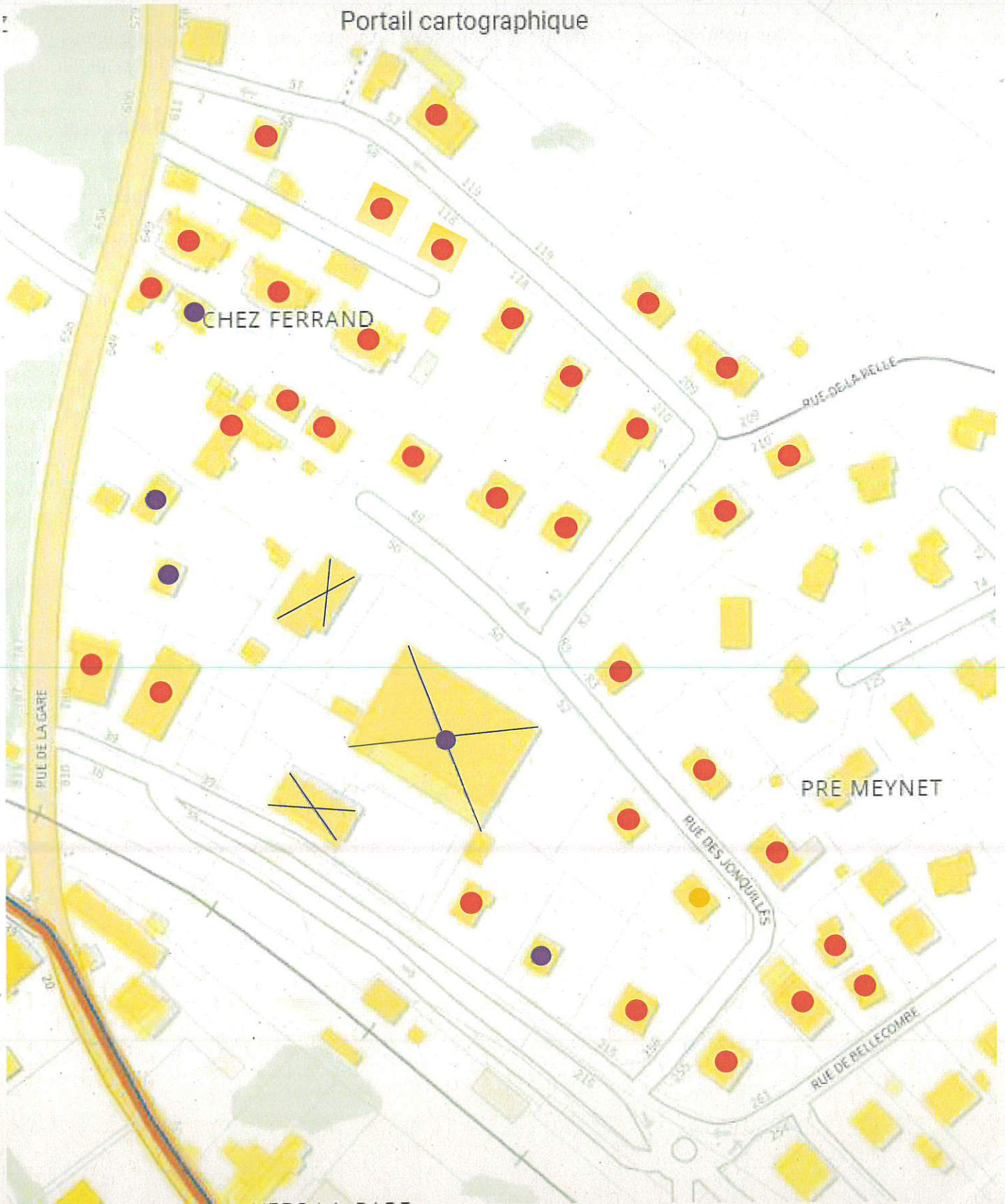
En vous remerciant par avance de l'attention portée à nos observations et à notre contestation, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Collectif des Riverains
du quartier de la Gare

Copie à Monsieur le Maire

Copie à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal

Portail cartographique

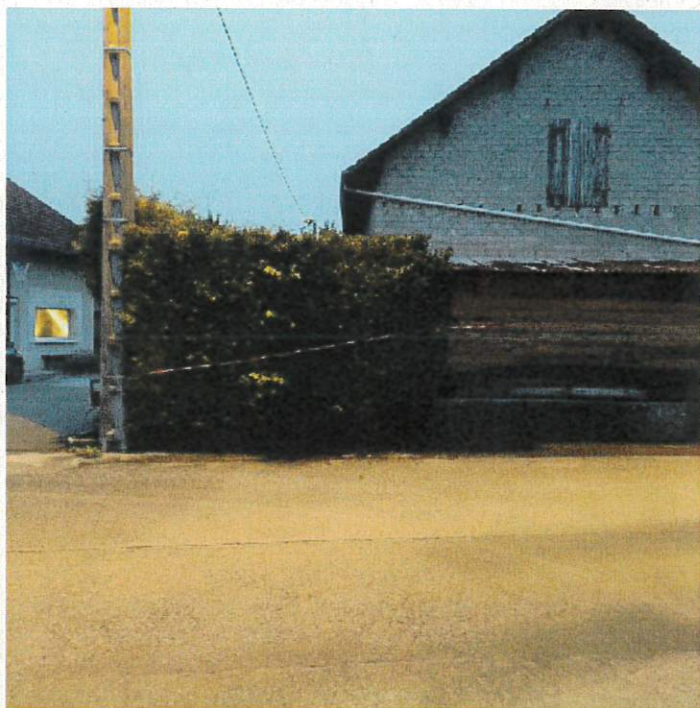


Légende :

- Désaccord avec le projet de la commune
- En attente de confirmation
- Pas de contact à ce jour
- Accord avec le projet de la commune

Modification n° 3 du PLU
Photos des emplacements réservés prévus sur les différentes propriétés,
matérialisés par des rubalises

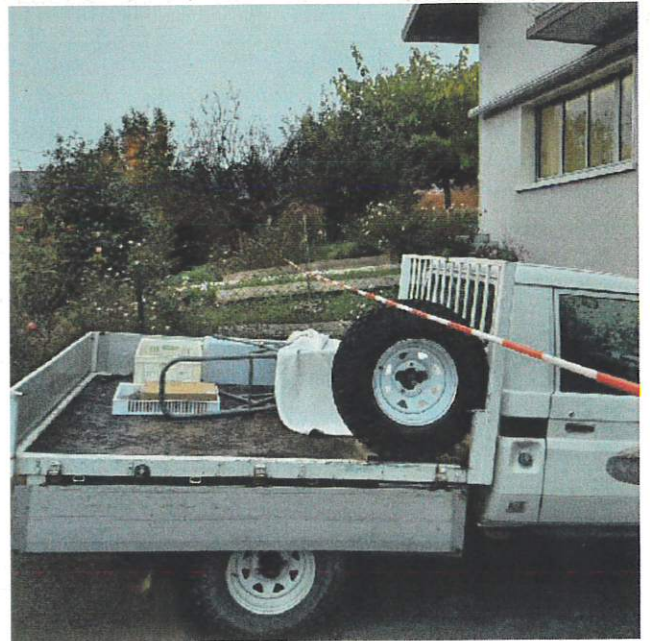
Projet de future voie entre la rue des Jonquilles et la rue de Bellecombe



Projet de voie pour relier la rue de la Pelle à la rue de Bellecombe



Projet de voie pour une navette autonome



COLLECTIF QUARTIER DE LA GARE

NOMS	PRENOMS	ADRESSES	SIGNATURES
Engilberge	ePande	193 Rue de la Pelle	
Engilberge	Bernadette	193 Rue de la Pelle	
CHOMÉTY	Pierre	131 Rue des Souquilles	
Vachoux	Renée	128. R. de la Pelle	
BATTARD	Catherine	128, rue de la Pelle	
VACHOUX	Thierry	"	
BORTOLI	Nichel	188 Rue de la Pelle	
LANSON	SYLVIE JEAN-FRANÇOIS	224 rue de la Pelle	
VEZ	Patricia	188 Rue de la Pelle - Reiquier	
BORTOLI	Elisa	188 Rue de la Pelle - Reiquier	Bortoli E.
BORTOLI	Fabrice	188 Rue de la Pelle - Reiquier	Bortoli F.
BORTOLI	Pascal	188 Rue de la Pelle - Reiquier	Bortoli Pascal
BOURDIN	Jean François	685 rue de la Gare	
BOURDIN	Clare	685 rue de la Gare	
MAURIS- DEMAURIAUX	Josette	46 Rue des Jonquilles	Mauris-Démauriaux J.

Dudien Einack 607 rue de la Gare

Derek André-Dumont 665 rue de la Gare

Marie-Chaire Pichon 591 rue de la Gare

Danielle Favre 603 rue de la Gare

Nathalie Besse 595 rue de la Gare

Cot Daniel 608 Rue de la Gare

Eloise DUPUYCHAFFRAY 611 Rue de la Gare

Jonathan DuS.rou 611 rue de la Gare

JOURDEN Marie Noelle 605 rue de la Gare

ACQUISTAPACE Rosanna 599 rue de la Gare

Trouvé Nathalie 597 rue de la Gare

QUANTIN Bernard 593 rue de la Gare

Cyrille Baillet 597 rue de la Gare

Demestre Jean 603 Rue de la Gare

REGAISSE Nina - 603 rue de la Gare

LEPESQUEUR Gilles 769 rue de la Gare

LURATI Elisabeth 48 Rue des Jonquilles

LURATI PIERRE-NICOLAS 48 Rue des Jonquilles

BERTRAND Laëtitia 261 rue de Bellecombe

BERTRAND Benoît 261 rue de Bellecombe

GRAND MARYSE 287 Rue de Bellecombe

Mme ACAR CATIK Bircan 661 rue de la Gare

Einack
no document

Pichon
no document

Favre

Besse

Cot
no document

DUPUYCHAFFRAY

Dumont

no document

no document

no document

DE LAERE Samuel

665 rue de la gare

~~665~~

DE LAERE Salohi

665 rue de la gare

~~665~~

BERGONI Nathalie

205 rue de Bellecombe

~~205~~

Bermond Gaston

205 Rue de Bellecombe

~~205~~

BOURDIN ERIC

613 RUE DE LA GARE

~~613~~